

---

**Communauté nationale d'intérêts  
en faveur des proches aidants**

***Nationale Interessengemeinschaft für  
Betreuende und pflegende Angehörige***

---



# **Les perspectives politiques de la question des proches aidants**

Valérie Borioli Sandoz

Responsable du Secrétariat CI-Proches aidants

# Sujet de préoccupation fédérale et cantonale

2009

2010

2011

2012

Préoccupation récurrente de la politique fédérale au sujet des proches aidants depuis presque 10 ans. La conciliation du travail de care avec l'activité professionnelle est omniprésente (→ pénurie de main d'œuvre qualifiée).

- Po. Seydoux-Christe (09.4199): congé rémunéré pour parents d'enfants gravement malades. In. Parl. Meier Schatz (11.411) (11.412): congé de repos payé pour tous les p.ai. / allocations d'assistance → Po. CSSS-N (13.3366) : allocations d'assistance et possibilités de décharge... nombreuses autres interventions (>30).
- 2011, lancement de l'Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI) par le DEFR.
- 2015, FKI-Plus: financement d'un programme de promotion «Offres visant à décharger les proches» pour en savoir plus sur les besoins (2017-2020).

# Sujet de préoccupation fédérale et cantonale

2012

2013

2014

- BFEG 2012, «La protection sociale du travail de care non rémunéré», étude du Bureau BASS + SKOS/CSIAS.
- Mai 2012, Table ronde «Work and Care» organisée par l'OFSP.  
Conclusion 1 et 2 (sur 9) : améliorer l'offre d'informations centralisée + renforcer la sensibilisation et la «détabouisation» du travail de care.
  - Lancement de la Journée des proches aidants en 2012: VD → cantons romands [www.journee-proches-aidants.ch](http://www.journee-proches-aidants.ch)
  - Lancement du site [www.proche-aidant.ch](http://www.proche-aidant.ch), 2013, Croix-Rouge suisse
  - Lancement du site [www.info-workcare](http://www.info-workcare) 25 octobre 2015 par Travail.Suisse
- Art. 18 du Programme de législature 15.6.2012: encourager la conciliation + prise en charge de proches

# Sujet de préoccupation fédérale et cantonale

2012

2013

2014

- 5 décembre 2014, « Plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants » du Conseil fédéral, avec quatre domaines d'action (in Programme global Santé 2020).
  1. Information et données
    - Base de connaissances (6 projets de recherche)
    - Modèles de bonnes pratiques en ligne, catalogue de bonne pratique – interprofessionnalité
  2. Qualité des offres de décharge et accès aux prestations
  3. **Comptabilité entre travail et prise en charge de proches malades ou dépendants.**
  4. **Congé pour tâches d'assistance et autres formes de soutien.**

# Sujet de préoccupation de la société civile

**2015**

**2016**

**2017**

**2018**

Au quotidien, les associations et ligues de santé ou de patients sont confrontées aux proches de leurs patients.

- 2015: Premières discussions pour créer une communauté d'intérêts en faveur des proches aidants.
- 2018: création de la CI-Proches aidants (Croix-Rouge Suisse, Ligue suisse contre le cancer, TS, Pro Infirmis, Pro Senectute).

# Consultation

- 27 juin 2018: ouverture de la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et la prise en charge de proches.
- Délai: 19 octobre 2018 → 16 novembre 2018
- Prise de position commune forte de la CI-Proches aidants (base commune)
  - groupe de travail
  - élaboration commune en cours (membres de la CI-Proches aidants)
  - consultation et adoption
  - chaque organisation est encouragée à transmettre sa propre prise de position, avec ses propres particularités

# Position CI-Proches aidants : 3 grandes lignes

1. Approbation des efforts du CF et des 3 mesures pour faciliter la conciliation entre activité professionnelle et travail de care:
  1. ancrage du maintien du salaire dans la loi durant le congé de courte durée existant (pour parents d'enfants malades) et extension du droit au congé aux proches sans obligation d'entretien ;
  2. création d'un nouveau congé de longue durée en cas de maladie grave ou d'accident de ses propres enfants (14 semaines), payé par les allocations pour perte de gain APG
  3. extension du droit aux bonifications d'assistance dans l'AVS aux concubins et aux cas d'impotence légère.
2. Prise en considération d'autres situations de vie et mesures adéquates à proposer.
  - les situations où les proches aidés souffrent de handicap ?
  - les familles monoparentales ?
3. Les besoins non satisfaits par le projet de loi seront soulignés.

# Position CI-Proches aidants : 3 grandes lignes

Une réflexion au sein de la CI-Proches aidants est engagée sur divers sujets:

- Durée du congé de courte durée (3 jours) est-il suffisant ?
- Durée du congé de longue durée (14 semaines) est-il suffisant ? Quel lien avec la durée du congé maternité ?
- Flexibilité à introduire pour un congé de longue durée ?
- Congé de longue durée pour les proches âgés et autres adultes en situation de dépendance ?
- Congé de repos payé pour les proches aidants, actifs ou non actifs?
- Assouplissement des critères d'octroi des bonifications d'assistance AVS à étendre au critère de la facilité d'accès (limite des 30 km ou de l'accès dans l'heure) ?
- Génération «sandwich»: cumul possible des bonifications d'assistance aux bonifications d'éducation ?



# Car ensemble, nous sommes plus forts...

## Signature d'une Charte par 5 organisations fondatrices:

- Croix-Rouge Suisse
- Ligue suisse contre le cancer
- Pro Infirmis
- Pro Senectute Suisse
- Travail.Suisse

## Notre vision

La CI-Proches aidants est le porte-parole des proches aidants en Suisse, relaie leurs besoins et représente leurs intérêts au niveau national. La communauté d'intérêt sera le partenaire de discussion central pour la politique et de l'administration pour toutes les questions touchant les proches aidants en Suisse.

*«La voix des proches aidants doit être entendue au niveau national car ils constituent un groupe important et indispensable de la société.»*

# Car ensemble, nous sommes plus forts...

## Nos missions

- I. Assurer **l'échange** entre ses membres sur le thème des proches aidants ;
- II. Etre perçue comme une **interlocutrice compétente** pour tous les sujets et questions concernant les proches aidants.
- III. S'efforcer de faire preuve de **leadership** dans toutes les questions concernant les proches aidants.

## Notre tâche

- Mettre la question des proches aidants en permanence à **l'agenda politique**
- Etre présents et intervenir dans le **processus politique** à Berne, auprès du Parlement et de l'administration fédérale

# Objets du Parlement

- Postulat Müller-Altermatt (16.3868) - Pour une couverture LPP adéquate des proches aidants (adopté au CN)
- Postulat Maire (18.3422) - Reconnaissance et bonifications pour des tâches bénévoles d'aide et de soutien à des tiers

A la session d'automne:

- Motion Müller-Altermatt (16.3867) - Tenir compte des contraintes qu'impose le travail de "care" dans la recherche d'un emploi
- Iv.pa. Meier-Schatz (11.411) – Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche

## Car ensemble, nous sommes plus forts...

A ce jour, nous sommes déjà une vingtaine d'associations, ligues et organisations de la société civile à être membres de la CI-Proches aidants.

**Rejoignez-nous!**

[secretariat@ci-prochesaidants.ch](mailto:secretariat@ci-prochesaidants.ch)

[sekretariat@ig-pflegendeangehoerige.ch](mailto:sekretariat@ig-pflegendeangehoerige.ch)

**Je vous remercie de votre attention.**